



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET  
DE L'INTÉGRATION  
Bureau de l'intégration et des  
naturalisations  
Section Asile et titres de voyage

## **TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉ MINEUR**

Le dépôt et le retrait d'un titre de voyage doit se faire impérativement au guichet de la Préfecture, en présence de l'enfant.

### **Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées**

*(Tout dossier incomplet sera refusé)*

#### LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire complété et Cerfa signé en noir (à demander à l'accueil général)
- Certificat administratif délivré par l'OFPRA
- Copie des cartes de séjour des parents
- Autorisation parentale du père et de la mère
- Copie du document de circulation pour étranger mineur (DCEM) ou du titre d'identité républicain (TIR), **si l'enfant en détient un**
- Attestation d'hébergement et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture d'électricité, gaz ou eau de moins de 3 mois (original+photocopie) ; **PAS D'ÉCHÉANCIER ANNUEL**
- 2 photos d'identité récentes, identiques et **non découpées** (tête nue, racine des cheveux, oreilles et cou visibles)
- 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec vos nom et adresse
- Photocopie de l'ancien titre de voyage (pages avec visas et cachets et toutes les pages marquées)
- En cas de perte ou de vol : déclaration faite au commissariat de police.

**LA PRÉSENCE DU MINEUR ACCOMPAGNÉ DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL EST  
INDISPENSABLE AU DEPOT ET AU RETRAIT DU TITRE**

Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>

5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 30 32 86 62  
Ouverture au public : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 (fermé le jeudi toute la journée)

DMI/BIN - mise à jour : Mai 2018